

Thème : « La bienveillance au cœur de la justice »

***OUVERTURE DES TRIBUNAUX
DE MONTRÉAL***

Allocution prononcée par :

Marie-Anne Paquette, juge en chef

Cour supérieure du Québec

Le 4 septembre 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Merci, madame la Bâtonnière, pour l'invitation à prendre la parole à cette cérémonie.

Le thème que vous avez choisi, « La bienveillance au cœur de la justice », fait appel à un état d'esprit qui devrait guider nos actions dans la vie en général, mais particulièrement comme acteurs du système de justice.

La bienveillance, c'est avant tout l'écoute, pour comprendre et agir avec ouverture, dans le respect et la coopération.

C'est dans ce contexte que je souhaite aborder aujourd'hui une notion voisine de la « bienveillance », et qui est tout aussi

essentielle : la COLLABORATION, ingrédient indispensable au bon fonctionnement de tout système. Le système de justice n'échappe pas à cette règle implacable. Elle vaut pour tous ses acteurs: les barreaux, les diverses associations, les ministères de la Justice et les tribunaux.

En effet, nous regardons tous le même prisme, à travers des angles différents. Dans le respect des rôles de chacun, la contribution de chaque participant au système de justice permet d'obtenir de meilleurs résultats, et ce, pour tout le monde, à commencer par les citoyens que nous servons.

Des vents contraires sont bien présents, et nombreux. Ils font partie de notre réalité, quel que soit notre rôle dans le système de justice: contraintes budgétaires, désinformation, fragilisation de la

confiance dans les institutions démocratiques, effritement du respect de la séparation des pouvoirs, menaces à l'indépendance des tribunaux, etc.

Pour y faire face, nous devons nous ancrer et innover. Or, il n'y a pas d'innovation sans collaboration. Pour innover, il faut voir l'autre comme un agent multiplicateur de force, être ouvert à sa réalité et faire appel à ses connaissances et à ses talents.

Des échanges véritables avec les tribunaux, en amont de réformes législatives importantes sont nécessaires et seront un gage de succès pour tous. Je pense notamment à la compétence des tribunaux, la relocalisation de l'activité judiciaire lors de la fermeture de palais de justice, l'identification des régions où des postes de juge doivent être créés ou déplacés pour mieux répondre

à la demande ou encore l'implantation de changements technologiques au sein des tribunaux, pour ne nommer que quelques exemples.

La santé, la pertinence et la vitalité de notre système de justice passe par une telle collaboration.

Let us not allow the channels of genuine collaboration that have always existed between Quebec's Ministry of Justice and the courts to erode.

Ne laissons pas les canaux de collaboration véritable, qui ont toujours existé entre le ministère de la Justice de Québec et les tribunaux judiciaires, s'éroder.

Au nom de la Cour supérieure du Québec, j'exprime le souhait d'une réelle collaboration, particulièrement avec le gouvernement du Québec, dans le respect des compétences et rôles de chacun pour permettre d'harmoniser nos efforts.

Les grands projets et les grands progrès fleurissent dans la confiance mutuelle et dans la collaboration. Entretenir la confiance et collaborer demande du temps et de la patience. Mais pour bâtir une justice plus accessible, plus transparente, plus adaptée aux besoins des citoyens, nous n'avons pas le luxe de nous passer de ces consultations avec les tribunaux judiciaires.

La collaboration n'est pas un frein à l'action. Elle lui donne un sens.

L'an dernier, lors du discours de la rentrée, j'ai brandi avec fierté le premier plan stratégique de l'histoire de la Cour supérieure.

C'est maintenant que je vous annonce avec autant de fierté qu'en novembre prochain, notez bien la date, la Cour supérieure publiera son premier rapport annuel suivant son plan stratégique. Ce rapport annuel rendra compte des actions que nous avons prises à la Cour supérieure pour faciliter le parcours des citoyens. Il rendra compte des délais judiciaires, du volume d'activités et fera état de l'état d'avancement des travaux des divers groupes de travail qui, au sein de la Cour supérieure, sont à pied d'œuvre pour avancer nos différents chantiers stratégiques.

In this annual report, the Court will also address a major change that came into effect on June 30: the creation of the Unified Family

Court within the Court of Québec. This report, which will be public and available on our website, I repeat, in November, will provide a clear and objective picture of how this change is affecting the workload of the Superior Court, and what it means for its future

Dans ce rapport annuel, la Cour traitera notamment d'un grand changement qui est entré en vigueur le 30 juin dernier : la mise en place du Tribunal unifié de la famille au sein de la Cour du Québec. Ce rapport annuel, qui sera public et notamment disponible sur notre site internet, je le redis, en novembre prochain, abordera de façon objective, chiffres à l'appui, l'impact de ce changement sur le volume d'activités de la Cour supérieure et sur son avenir.

En conclusion, mon message aujourd'hui est simple : Aucun de nous ne sait ce qu'ensemble, nous savons tous. Parlons-nous,

écoutons-nous et construisons ensemble. Et si nous pouvons le faire avec bienveillance, nous y gagnerons tous!

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée judiciaire.

Merci!